

Newsletter ETS n°26

Etude relative aux coûts de la mise en œuvre de l'ETS

La Commission européenne a lancé un projet afin d'identifier les coûts liés à la mise en œuvre de l'ETS. A cette fin, un consultant a développé des questionnaires à destination des autorités compétentes, mais également à destination de certains exploitants, sélectionnés de façon aléatoire. Vu le faible degré de réponse, il nous a été demandé d'envoyer ce questionnaire à tous nos exploitants. Ce questionnaire est disponible via le lien suivant : <https://www.surveymonkey.co.uk/r/EUETSMRVCostsOP>

Son remplissage n'est évidemment pas obligatoire, mais nous vous le conseillons vivement car cette information permettra d'identifier les coûts liés à la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions dans le cadre de l'ETS et de faciliter la réflexion pour améliorer/simplifier le système ETS dans le futur.

Si vous désirez participer à cette étude, veuillez compléter le questionnaire en ligne avant le 13 mars.

Notez bien que chaque questionnaire doit concerner les coûts liés à une et une seule installation.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Madame Amelia Sharman via l'adresse amelia.sharman@amecfw.com.

Nous vous remercions d'avance pour votre implication dans ce processus.

Cordialement,

L'équipe ETS de l'AwAC